

Commune : NOTRE-DAME-DE-MONTS

Plage : PLAGES DE LA BRAIE

085000934

Contrôle sanitaire Le contrôle sanitaire comprend des analyses régulières de l'eau. Le résultat pour chaque prélèvement est qualifié en "mauvais", "moyen" ou "bon".
Un classement de la qualité de l'eau est calculé à la fin de chaque saison estivale.
Quatre niveaux de classement existent : Insuffisant, suffisant, bon et excellent.

Classement de la qualité de l'eau

2023



Catégories

- ★★★★ Excellente / Excellent / Geldbuße / Multa
- ★★★ Bonne / Good / Gut / Bueno
- ★★ Suffisante / Sufficient / Genügend / Bastante bien
- ★ Mauvaise / Poor / Bad / Malo
- Nouvelle baignade en attente de classement
- ⚠ Données insuffisantes pour calculer un classement

Surveillance sanitaire 2024

Interprétation sanitaire du dernier prélèvement

Eau de bonne qualité bactériologique pour la baignade
High bacteriological quality water
Wasser von guter bakteriologischer Qualität
Water van goede bacteriologische kwaliteit
Agua de buena calidad bacteriológica

Résultats du contrôle sanitaire

Date du prélèvement
Heure du prélèvement
Qualification du prélèvement

	29 mai	24 juin	02 juil	08 juil	16 juil
Date du prélèvement	08:05	06:50	15:50	08:50	14:00
Qualification du prélèvement	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Affichage sur site	-	absence	maj	présence	maj
Fréquentation lors du plv	-	nulle	nulle	nulle	faible
Température de l'air	°C	15,4	15,6	18,4	15,5
Température de l'eau	°C	16,8	18,8	21,1	18,4
Transparence	-	anormale	anormale	anormale	anormale
Coloration de l'eau	-	normale	normale	normale	normale
Escherichia coli	UFC/100mL	<15	<15	<15	<15
Entérocoques	n/(100mL)	<15	<15	<15	<15

Affichage sur site

Fréquentation lors du plv

Température de l'air

Température de l'eau

Transparence

Coloration de l'eau

Escherichia coli

Entérocoques

Qualification d'un prélèvement d'eau de mer

Résultats des analyses d'Escherichia coli (UFC/100mL)		
Bon	Moyen	Mauvais
100	1000	

Résultats des analyses d'entérocoques intestinaux (UFC/100mL)		
Bon	Moyen	Mauvais
100	370	1000

La qualification du prélèvement est déterminée en prenant en compte le résultat le plus déclassant parmi les deux paramètres recherchés.

P/ la Directrice de la Santé Publique
et Environnementale
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Denis REDEGER

Commune : NOTRE-DAME-DE-MONTS

Plage : LA GRANDE PLAGE

085000935

Contrôle sanitaire Le contrôle sanitaire comprend des analyses régulières de l'eau. Le résultat pour chaque prélèvement est qualifié en "mauvais", "moyen" ou "bon".
Un classement de la qualité de l'eau est calculé à la fin de chaque saison estivale.
Quatre niveaux de classement existent : Insuffisant, suffisant, bon et excellent.

Classement de la qualité de l'eau

2023



Catégories

- ★★★★ Excellente / Excellent / Geldbuße / Multa
- ★★★ Bonne / Good / Gut / Bueno
- ★ Suffisante / Sufficient / Genügend / Bastante bien
- Mauvaise / Poor / Bad / Malo
- N Nouvelle baignade en attente de classement
- ⚠ Données insuffisantes pour calculer un classement

Surveillance sanitaire 2024

Interprétation sanitaire du dernier prélèvement

Eau de bonne qualité bactériologique pour la baignade

High bacteriological quality water
Wasser von guter bakteriologischer Qualität
Water van goede bacteriologische kwaliteit
Agua de buena calidad bacteriológica

Résultats du contrôle sanitaire

Date du prélèvement
Heure du prélèvement
Qualification du prélèvement

	29 mai	24 juin	02 juil	08 juil	16 juil
Date du prélèvement	08:20	07:00	15:35	08:30	13:45
Qualification du prélèvement	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Affichage sur site	-	absence	maj	présence	maj
Fréquentation lors du plv	-	nulle	nulle	faible	nulle
Température de l'air	°C	15,4	16,4	19,1	16,2
Température de l'eau	°C	16,9	19,0	21,3	17,6
Transparence	-	anormale	anormale	anormale	anormale
Coloration de l'eau	-	normale	normale	normale	normale
Escherichia coli	UFC/100mL	<15	<15	15	<15
Entérocoques	n/(100mL)	<15	46	<15	<15

Qualification d'un prélèvement d'eau de mer

Résultats des analyses d'Escherichia coli (UFC/100mL)		
Bon	Moyen	Mauvais
100	1000	
Résultats des analyses d'entérocoques intestinaux (UFC/100mL)		
Bon	Moyen	Mauvais
100	370	1000

La qualification du prélèvement est déterminée en prenant en compte le résultat le plus déclassant parmi les deux paramètres recherchés.

P/ la Directrice de la Santé Publique
et Environnementale
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Denis REDEGER

RAPPORT D'ANALYSE

Demande N° : L.2024.22379
Echantillon : L.2024.22379-1-1
Type d'eau : Eau de baignade mer
Exploitant :
Bulletin n° : L.2024.22379-1-1

MAIRIE DE NOTRE DAME DE MONTS

Date de réception : 22/07/2024 11:31
Date de prélèvement : 22/07/2024 08:40
Prélevé par : Jules GUILBAUD (LEAV)
Méthode prélèvement : (C) FD T 90-521
Point de surveillance : 1244 - N.D de Monts Braie(Parée Chalon)

Observations :

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Référence qualité (1)	Limite qualité (1)	Date de début d'analyse
---------	---------	----------	-------	-----------------------	--------------------	-------------------------

Examen organoleptique

Odeur	Méthode interne	Pas d'odeur anormale	X			
-------	-----------------	----------------------	---	--	--	--

Analyses in situ

Température de l'air	Méthode interne	18.3	°C			
(C) Température de l'eau	Méth. int. PTC20ANA019	19.6	°C			
Couleur		Aucun changement anormal				
Fréquentation au moment du prélèvement		NULLE				
Présence animaux		Absence				
Affichage du bulletin sur site		Affichage mis à jour				
Résidus goudronneux et matières flottantes telles que bois, plastiques, bouteilles		Absence				
Transparence qualitative		Transparence anormale				
Direction du vent		N.O.				
Force du vent (Beaufort)		1				
Nébulosité		Couvert				
Algues vertes		Absence				
Algues brunes		Faible échouage				
Méduses et autres cnidaires		Absence				

Microbiologie

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par (C) Accréditation Cofrac Essais, n°1-1064, portée disponible sous www.cofrac.fr.

Les déclarations de conformité ne tiennent pas compte des incertitudes de mesures qui sont disponibles sur demande.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #)
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associés à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité.

Le laboratoire est agréé par le Ministère de la Santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux (portée détaillée de l'agrément disponible sur demande). Le laboratoire est également agréé par les Ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture.

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2024.22379 Echantillon N° : L.2024.22379-1-1

Page : 1 / 2

RAPPORT D'ANALYSE

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Référence qualité (1)	Limite qualité (1)	Date de début d'analyse
(C) Escherichia coli NPP	NF EN ISO 9308-3	77	NPP/100ml		1000	22/07/2024
(C) Entérocoques intestinaux NPP	NF EN ISO 7899-1	< 15(*)	NPP/100ml		370	22/07/2024

(*) Analyse ayant fait l'objet d'une lecture intermédiaire pouvant occasionner une sous-estimation du résultat pour les faibles concentrations.

La Roche sur Yon, le 24/07/2024

Fabian PILLET
Technicien des secteurs
physico-chimie des eaux



Destinataires :

- MAIRIE DE NOTRE DAME DE MONTS, 4 RUE DE LA BARRE, BP 3, 85690 NOTRE DAME DE MONTS
- AGENCE REGIONALE DE LA SANTE DES PAYS DE LOIRE, DEPARTEMENT SECURITE DES, PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT, 85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX
- MAIRIE DE NOTRE DAME DE MONTS,
- AGENCE REGIONALE DE LA SANTE DES PAYS DE LOIRE, DEPARTEMENT SECURITE DES, PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT, 85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Pour les paramètres microbiologiques les résultats compris entre 1 et 9 UFC sont caractérisés par une incertitude de mesure importante.

Cette analyse a été réalisée à la demande de l'ARS-DT Pays de la Loire dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux. Une conclusion sanitaire de cette analyse sera donnée par l'Agence Régionale de Santé.

(1) selon les recommandations de l'ANSES figurant dans son rapport de septembre 2007, pour les paramètres microbiologiques.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par (C) Accréditation Cofrac Essais, n°1-1064, portée disponible sous www.cofrac.fr.

Les déclarations de conformité ne tiennent pas compte des incertitudes de mesures qui sont disponibles sur demande.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #) Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associés à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité.

Le laboratoire est agréé par le Ministère de la Santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux (portée détaillée de l'agrément disponible sur demande). Le laboratoire est également agréé par les Ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture.

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2024.22379 Echantillon N° : L.2024.22379-1-1

Page : 2 / 2

RAPPORT D'ANALYSE

Demande N° : L.2024.22379
Echantillon : L.2024.22379-1-2
Type d'eau : Eau de baignade mer
Exploitant :
Bulletin n° : L.2024.22379-1-2

MAIRIE DE NOTRE DAME DE MONTS

Date de réception : 22/07/2024 11:31
Date de prélèvement : 22/07/2024 08:25
Prélevé par : Jules GUILBAUD (LEAV)
Méthode prélèvement : (C) FD T 90-521
Point de surveillance : 1245 - N.D de Monts Grande plage

Observations :

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Référence qualité (1)	Limite qualité (1)	Date de début d'analyse
<i>Examen organoleptique</i>						
Odeur	Méthode interne	Pas d'odeur anormale	X			
<i>Analyses in situ</i>						
Température de l'air	Méthode interne	18.1	°C			
(C) Température de l'eau	Méth. int. PTC20ANA019	19.0	°C			
Couleur		Aucun changement anormal				
Fréquentation au moment du prélèvement		NULLE				
Présence animaux		Absence				
Affichage du bulletin sur site		Affichage mis à jour				
Résidus goudronneux et matières flottantes telles que bois, plastiques, bouteilles		Absence				
Transparence qualitative		Transparence anormale				
Direction du vent		N.O.				
Force du vent (Beaufort)		1				
Nébulosité		Couvert				
Algues vertes		Absence				
Algues brunes		Absence				
Méduses et autres cnidaires		Absence				

Microbiologie

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par (C) Accréditation Cofrac Essais, n°1-1064, portée disponible sous www.cofrac.fr.

Les déclarations de conformité ne tiennent pas compte des incertitudes de mesures qui sont disponibles sur demande.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #)
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associés à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité.

Le laboratoire est agréé par le Ministère de la Santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux (portée détaillée de l'agrément disponible sur demande). Le laboratoire est également agréé par les Ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture.

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2024.22379 Echantillon N° : L.2024.22379-1-2

Page : 1 / 2

RAPPORT D'ANALYSE

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Référence qualité (1)	Limite qualité (1)	Date de début d'analyse
(C) Escherichia coli NPP	NF EN ISO 9308-3	30	NPP/100ml		1000	22/07/2024
(C) Entérocoques intestinaux NPP	NF EN ISO 7899-1	76(*)	NPP/100ml		370	22/07/2024

(*) Analyse ayant fait l'objet d'une lecture intermédiaire pouvant occasionner une sous-estimation du résultat pour les faibles concentrations.

La Roche sur Yon, le 24/07/2024

Fabian PILLET
Technicien des secteurs
physico-chimie des eaux



Destinataires :

- MAIRIE DE NOTRE DAME DE MONTS, 4 RUE DE LA BARRE, BP 3, 85690 NOTRE DAME DE MONTS
- AGENCE REGIONALE DE LA SANTE DES PAYS DE LOIRE, DEPARTEMENT SECURITE DES, PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT, 85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX
- MAIRIE DE NOTRE DAME DE MONTS,
- AGENCE REGIONALE DE LA SANTE DES PAYS DE LOIRE, DEPARTEMENT SECURITE DES, PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT, 85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Pour les paramètres microbiologiques les résultats compris entre 1 et 9 UFC sont caractérisés par une incertitude de mesure importante.

Cette analyse a été réalisée à la demande de l'ARS-DT Pays de la Loire dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux. Une conclusion sanitaire de cette analyse sera donnée par l'Agence Régionale de Santé.

(1) selon les recommandations de l'ANSES figurant dans son rapport de septembre 2007, pour les paramètres microbiologiques.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par (C) Accréditation Cofrac Essais, n°1-1064, portée disponible sous www.cofrac.fr.

Les déclarations de conformité ne tiennent pas compte des incertitudes de mesures qui sont disponibles sur demande.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #) Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associés à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité.

Le laboratoire est agréé par le Ministère de la Santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux (portée détaillée de l'agrément disponible sur demande). Le laboratoire est également agréé par les Ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture.

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2024.22379 Echantillon N° : L.2024.22379-1-2

Page : 2 / 2